



SAMEDI 25 JUIN 2022 - 8^{ème} édition

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : GENERALITES

Les Foulées Roses de Chartres est une épreuve pédestre organisée par L'Echo Républicain ayant donné tout droit d'agir à Centre France Evénements, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 530 297 134 et dont le siège social est situé au 45 Rue du Clos Four, 63056 Clermont-Ferrand en co-organisation avec l'ASPTT Chartres (association loi 1901) 4, rue Jean Perrin 28300 Mainvilliers et l'association PEPS, 5 boulevard Chasles, 28000 Chartres.

ARTICLE 2 : PROGRAMME

Les Foulées Roses de Chartres est un événement composé d'une marche caritative entre 14h et 18h et d'une course/marche caritative à 19h00. Elles se dérouleront le samedi 25 juin 2022 en collaboration et cohabitation place des Epars avec les traditionnelles Foulées de la cathédrale dont le départ est prévu à 20h30.

SAMEDI 25 JUIN 2022

- **Marche - 5km sans chrono** – Départs libres et autonomes - esplanade de la Résistance **de 14h à 18h.**
- **Allure libre 5km sans chrono** – Départ Bd Maurice Viollette à **19h.**

ARTICLE 3 : PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir les épreuves avec le meilleur esprit sportif possible.

3.1 PARCOURS

Le parcours de 5 km se base sur la boucle des Foulées de la cathédrale organisées par l'ASPTT.

3.2 RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement d'arrivée sera proposé à l'ensemble des participants.

Le dispositif « ravitaillements » peut être amené à être modifié en fonction des contraintes sanitaires.

3.3 CIRCULATION

De 14h à 19h, le parcours restera ouvert à la circulation, il est demandé aux marcheurs de respecter scrupuleusement le code de la route pendant ce créneau et le fléchage du parcours.

A 19h, le parcours sera fermé à la circulation. Il sera donc possible de courir, aucun véhicule suiveur, autre que les véhicules officiels, ne sera accepté sur le parcours et les participants devront respecter le fléchage de la course. L'assistance par un cycliste est interdite.

3.4 ANIMAUX

Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours.

3.5 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les participants pourront être mis hors course en cas de jets de bouteilles, d'emballages, de plastiques, de papiers ou tout autres détritiques au sol.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

4.1 RENSEIGNEMENTS

Mail : foulesrosesdechartres@centrefrance.com (Communication-Partenaires-Administratif)

Site Internet : <https://www.foules-de-la-cathedrale.fr/>

4.2 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

Les inscriptions se feront uniquement par Internet via le site <https://www.foules-de-la-cathedrale.fr/> jusqu'au 25 juin à 18h30, c'est-à-dire 30 minutes avant le départ allure libre.

4.3 INSCRIPTIONS ENTREPRISES

Une demande de code d'inscriptions devra être effectuée par le responsable via le site internet suivant : <https://www.foules-de-la-cathedrale.fr/> via l'onglet « Challenge entreprises » se trouvant dans l'espace « Les épreuves » du site internet. Le responsable des inscriptions devra remplir le formulaire et recevra un code d'inscription sous un délai de 72h maximum.

Toutes les informations relatives à ce challenge entreprises sont disponibles dans la note explicative du « Challenge entreprises » disponible sur le site Internet de l'événement.

ARTICLE 5 : TARIFS D'ENGAGEMENT

Le prix de l'inscription est de 10 euros. L'inscription est gratuite pour les enfants nés en 2010 et après.

Le prix comprend : le cadeau de bienvenue (un tee-shirt respirant) - remis à chaque engagé payant dans la limite des 5000 et le ravitaillement.

L'inscription reste obligatoire les enfants nés en 2010 et après, malgré la gratuité. Une attestation parentale est demandée par l'organisation. Un document type est disponible sur la plateforme d'inscriptions en téléchargement. Une option tee-shirt à 3 euros est proposée (tee-shirts et tailles dans la limite des stocks disponibles).

Toute personne non inscrite se verra refuser l'accès au parcours et aux ravitaillements.

Ces tarifs prends en compte les frais bancaires sur la plateforme d'inscription par Internet.

ARTICLE 6 : ANNULATION / MODIFICATIONS

6. 1 ANNULATION

Toute demande de remboursement devra nous parvenir au plus tard le lundi 20 juin 2022 en dehors d'un certificat médical ou d'un test COVID-19 où l'annulation pourra se faire jusqu'à la veille de l'épreuve. Les frais de gestion ne seront pas remboursés.

6.2 CHANGEMENT DE CRENEAU MARCHÉ 14h/18h ↔ ALLURE LIBRE 19h

Il est possible d'effectuer un changement de créneau, de la marche de 14h à 18h pour le départ commun allure libre de 19h et inversement. Les prix d'engagement étant identiques, aucun complément financier ne sera demandé. Ces demandes devront être envoyées par mail au plus tard le lundi 20 juin 2022 à 18h. Passé cette date aucune demande ne sera traitée.

ARTICLE 7 : SIGNALISATION DES PARCOURS

Pour la marche autonome prévue de 14h à 19h, le parcours est balisé mais reste ouvert à la circulation, soyez prudent et respecter le code de la route.

Pour le départ de 19h, le parcours sera fermé à la circulation et des signaleurs bénévoles seront présents le long du parcours à certains points clés. Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux.

ARTICLE 8 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

8.1 Classements Challenge Entreprises Renault Pro + – Foulées Roses de Chartres

Le classement se fera au nombre de participants. Toutes les personnes inscrites pour leur entreprise seront prises en compte dans un classement au nombre. Ainsi, l'entreprise ayant inscrit le plus grand nombre de participants terminera première. Le deuxième plus grand nombre de participants récompensera la deuxième entreprise et il en sera de même pour la troisième. Les 3 meilleures équipes seront récompensées.

Les récompenses du Challenge Entreprises auront lieu à la concession Renault Chartres à une date qui sera communiquée ultérieurement.

8.2 Coup de cœur associations

Une association sera récompensée par le trophée « Coup de cœur de PEPS ». Elle sera désignée et récompensée par les membres de PEPS le 25 juin sur le podium.

ARTICLE 9 : SECURITE ET SERVICE MEDICAL

9.1 SÉCURITÉ

Les organisateurs assurent la sécurité de l'ensemble des intervenants de la manifestation et coordonneront les mesures de protection et d'intervention dans le cadre légal.

9.2 SERVICE MÉDICAL

Il sera assuré à partir de 19h par un médecin sur place et un organisme spécialisé.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation et pourra arrêter tous participants en mauvaise condition apparente.

ARTICLE 10 : PROTOCOLES SANITAIRES

La manifestation se déroulera dans le respect des mesures sanitaires en vigueur le 25/06/2022.

Le lavage régulier des mains et le respect des gestes barrières sont néanmoins recommandés. Des bornes de gel hydro alcoolique seront installées au sein du village des foulées.

ARTICLE 11 : ASSURANCE

11.1 RESPONSABILITÉ CIVILE (Assurance rendue obligatoire par l'article L321-1 du Code du Sport)

L'Echo Républicain et Centre France Evénements sont assurés dans le cadre du contrat collectif souscrit auprès de GENERALI.

11.2 RESPONSABILITÉ ACCIDENT

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé sur leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 12 : RGPD Foulées Roses de Chartres

Utilisation des données personnelles.

En qualité de responsable de traitement, Centre France Evènements collecte vos données personnelles dans les cas suivants :

- Inscription à la course et envoi de newsletters sur son déroulement : Les données personnelles sont collectées sur la base légale de l'exécution du contrat et seront supprimées sur nos serveurs 18 mois après la fin de la manifestation.
- Envoi de mailing dans un but de prospection commerciale : Les données personnelles sont collectées sur la base légale de votre consentement et sont stockées chez Sendinblue 3 ans maximum à compter de votre consentement

Vous êtes informés que Centre France Événements utilise vos données personnelles pour vous inscrire à la newsletter de la course afin de vous envoyer des e-mails pour vous informer de son déroulement. Vous pouvez librement vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien prévu à cet effet, situé au bas de l'e-mail.

Vous êtes expressément informés que vos données à caractère personnel seront communiquées aux co-organisateurs ou partenaires de la course pour assurer son bon déroulement : Njuko (inscriptions à la course), l'ASPTT Chartres et PEPS (mise en place et gestion de la course).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679 relatif aux données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification aux informations qui vous concernent, et le cas échéant de portabilité, de limitation et d'opposition. Vous pouvez l'exercer en envoyant votre demande par mail à l'adresse dpo@centrefrance.com, accompagnée d'un justificatif d'identité le cas échéant. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la CNIL : <https://www.cnil.fr>.

ARTICLE 13 : DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs des Foulées Roses de Chartres ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux Foulées Roses de Chartres sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée de 3 ans à compter de la date de l'évènement.

ARTICLE 14 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'état d'urgence ou pour motifs indépendants de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve. Les participants se verront alors rembourser l'intégralité de leur inscription hors frais de gestion.

La participation aux Foulées Roses de Chartres implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.